

2010_B060

OBJET : Energie - Fonds de concours pour une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la qualité environnementale pour la construction de la salle de spectacles polyvalente à Vitrolles

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FÉRAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 15 JANVIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre Saez
Monsieur Jacques Bucki

Objet : Energie - Fonds de concours pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée dans la Qualité Environnementale pour la construction de la Salle de Spectacles Polyvalente à Vitrolles
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Vitrolles sollicite la CPA en vue de l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de spectacle répondant à la certification Bâtiment Basse consommation Effinergie. Au titre de ses modalités d'intervention dans le cadre de la maîtrise de l'énergie (20% HT), il est proposé que la participation de la CPA s'élève à 40 000€.

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la Commune de Vitrolles s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. La première action a été le recrutement, en juillet 2006, d'un économiste de flux. Ce choix politique a été récompensé, en juin 2009, par la sélection de Vitrolles à l'appel à projets « Commune en Marche Agir pour l'Energie ». Par ailleurs, l'équipe municipale s'est engagée dans un Agenda 21, en cours d'élaboration.

Aujourd'hui, la commune a pour projet la construction de la salle de spectacle polyvalente en démarche de qualité environnementale et de certification Bâtiment Basse Consommation (BBC) Effinergie. Ce futur bâtiment vise une consommation inférieure de 50% au moins à la réglementation thermique et fait objet d'une candidature à l'appel à projet « 100 bâtiments exemplaires à basse consommation énergétique » de la Région PACA.

Cette salle de spectacles aura une capacité de 1 000 personnes et une surface de 2 566m². Elle sera située rue Roumanille, dans le quartier du « Vieux Village », en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes qui sera démolie.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs tout au long du projet, la ville aura recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée en Qualité Environnementale. Le programme de ce projet est en cours d'élaboration. Il contient un volet environnemental et un objectif de certification BBC Effinergie. La ville désignera un mandataire pour réaliser cette opération au cours du dernier trimestre 2009.

Le démarrage de l'AMO Qualité Environnementale devrait avoir lieu début 2010 et durer un an après la mise en service de la salle de spectacle prévue pour septembre 2013.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Montant (en € HT)
Budget prévisionnel de la totalité de l'opération		10 000 000 €
Coût estimé de l'AMO Qualité Environnementale		200 000€
<i>Assiette de calcul de la subvention ADEME - REGION</i>	<i>2% du montant des travaux plafonné à 100 000€</i>	100 000€
Subvention maximum ADEME - REGION <i>Comprenant la possibilité de bonification « Commune en marche pour l'énergie »</i>	80% de l'assiette	80 000€
Subvention CPA	20%	40 000€
Autofinancement		80 000€

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de ses modalités d'intervention au développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant

du fonds de concours ne peut excéder la part de financement pris en charge par la commune.

Cependant, il convient de noter cette aide ne pourra être versée qu'à condition que la commune de Vitrolles anticipe la réglementation qui sera en vigueur à la date du dépôt du permis de construire. C'est-à-dire, qu'il devra être déposé avant la date à laquelle la performance thermique BBC devienne obligatoire pour les bâtiments publics neufs (future loi Grenelle de l'environnement II).

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 20% du coût estimé, soit 40 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009 - A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n° 2007-A 191 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007, relative au Plan Local de l'Energie et de l'Environnement du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2008-A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'apporter un fonds de concours à la commune de Vitrolles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de spectacles certifiée Bâtiment Basse Consommation Effinergie à hauteur de 20% soit 40 000 € HT sous réserve que cette objectif ne soit pas devenu réglementaire à la date du dépôt du permis de construire.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2010 1DR Section Investissement, imputation 832/20414

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 15/01/2010

OBJET DU RAPPORT : Energie - Fonds de concours pour une assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée dans la qualité Environnementale pour la construction de la Salle de Spectacle Polyvalente à Vitrolles

DIRECTION/SERVICE : Environnement-Energie

Nom du Rédacteur du rapport : C Pina

TEL :

Nom du correspondant financier : S.Soulaine

TEL

:04.42.91.55.85

Code service astre : 1DR

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

AP/CP n° 2009/9

Montant AP initiale :

440 000€

Montant AP après révision :

€

Déjà financé :

€

CP2010	CP Réalisé et engagé	Disponible avant Rapport	Montant du rapport
110 000	0	110 000	40 000

2011	2012	2013	2014

OBJET : Energie - Fonds de concours pour une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans la qualité environnementale pour la construction de la salle de spectacles polyvalente à Vitrolles

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

